



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS DE VOTRE CONSTRUCTEUR, D'UNE ENTREPRISE OU D'UN ARTISAN AU MOMENT DU SOLDE ?

Stéphane GRUNEVALD, maître d'oeuvre accompagnateur auprès des particuliers pour leurs projets de constructions ou de rénovations, vous propose de vérifier la qualité des travaux des constructeurs de maisons individuelles, des entreprises ou des artisans.

Pour un montant forfaitaire de 480 € TTC (+0,50 €/km), vous aurez :

- Un échange rapide pour se familiariser avec la construction et les travaux achevés
- Une lecture des plans, de la notice descriptive du constructeur et/ou du devis de l'entreprise de travaux ou de l'artisan fournis par le client
- Une unique visite des lieux afin de détecter les éventuelles malfaçons des ouvrages mais uniquement apparents (aucun sondage destructif)
- La rédaction d'un procès-verbal, contresigné par le client, indiquant la liste des malfaçons ou désordres apparents.

Conditions :

- La réception doit déjà avoir eu lieu dans le cadre d'un contrat en CCMi avec un constructeur
- Il est préférable d'avoir reçu le solde des travaux par l'entreprise ou l'artisan

A l'issue de cette visite, vous serez en mesure de faire revenir l'entreprise pour rattraper les travaux ou rédiger une LR avec AR à votre constructeur en joignant la liste des réserves. **ALORS, N'HESITEZ PAS !**

